

Depuis la révélation récente dans la presse d'agressions sexuelles commises par un stagiaire au sein du centre de loisirs, l'association fait l'objet de nombreuses accusations et informations erronées sur les réseaux sociaux.

Avant toute chose, nous souhaitons re-témoigner tout notre soutien aux victimes et à leurs familles et réaffirmons notre volonté de condamner de tels actes.

L'association n'a jamais été mise en cause par l'enquête ni par les familles. Au contraire, son professionnalisme et sa réactivité ont été soulignés. Dès la découverte des faits, le stagiaire, présent depuis 10 jours, a été immédiatement écarté et signalé aux autorités compétentes. Il n'a jamais été laissé seul avec les enfants et l'association respecte des taux d'encadrement plus exigeants que les obligations légales. Malgré tout, il est important de rappeler que la présence d'autres adultes dans la pièce ne constitue pas une garantie absolue contre un comportement de prédation.

Une coopération totale avec les services de gendarmerie a été engagée afin de leur permettre de mener leurs investigations.

L'ACEJ est une association portée par des professionnels engagés et des bénévoles investis. Soutenue par les communes, elle œuvre depuis toujours pour offrir un accueil de qualité et garantir la sécurité des enfants.

Face aux jugements hâtifs sur les réseaux sociaux, il est important de rappeler que les faits établis par l'enquête sont bien différents des rumeurs. La prévention des comportements de prédation est un défi complexe qui ne peut être réduite à des accusations infondées.

Ci-dessous, nous partageons le message adressé à nos adhérents.

-----

Chers adhérents,

Depuis plusieurs semaines, des affaires graves sur mineurs lors des temps d'accueil périscolaire nourrissent les actualités locales. Ainsi, par le biais de la presse ou d'échanges avec d'autres parents, vous aurez appris que l'ACEJ n'aura malheureusement pas été épargnée.

Dans un souci de transparence et pour donner les informations les plus factuelles possibles, nous tenions à vous informer que l'association a été concernée, fin 2024. Il s'agissait alors du premier incident grave rencontré par l'association depuis sa création en 2002.

Celui-ci s'est déroulé alors sur le centre de loisirs « les Coccinelles » à Grésy-sur-Aix, auprès d'un groupe d'enfants de maternelle.

La personne incriminée était un mineur en stage d'observation de six semaines dans le cadre de son cursus scolaire, non comptabilisé dans l'équipe d'encadrement du centre de loisirs. L'ACEJ, organisme identifié en tant qu'accueil collectif de mineurs, a l'obligation légale de déclarer aux services de l'Etat, toutes les personnes qui interviennent auprès des enfants. Ainsi, les précautions et vérifications d'usage sont faites par qui de droit. Nous sommes donc en mesure d'affirmer que ce stagiaire n'avait aucun antécédent répertorié.

C'est par la gendarmerie que nous avons été alerté des faits, elle-même mobilisée par une des familles dont l'enfant fréquentait la structure durant cette période.

Nous avons pris acte immédiatement et au regard des enjeux, avons déployé un ensemble de mesures immédiates (moins de 4h00 dans la mise en œuvre), telles que :

- Mise à l'écart immédiate du stagiaire présent depuis 10 jours dans la structure.
- Rupture de la convention du stage.
- Information à son établissement scolaire en indiquant les raisons de la rupture de ladite convention.
- Rencontre avec le responsable légal pour exposer la situation.
- Déclaration d'événement grave auprès de notre autorité de tutelle, le SDJES, pour un signalement au niveau de l'Etat.
- Communication auprès des Maires des communes concernées.

Dès le lendemain, l'ACEJ s'est tenue à la disposition des forces de l'ordre, à qui elle a fourni l'ensemble des documents et éléments demandés. La gendarmerie a également sollicité l'association pour obtenir des informations au sujet des familles qu'elle jugeait concernées. Les professionnels ont répondu sans délai et se sont tenus à la disposition des enquêteurs tout au long de l'instruction.

Afin de préserver les victimes et de ne pas compromettre une procédure concernant un mineur, il a été choisi en 2024 de ne pas communiquer publiquement. Un choix qui répondait à la volonté de préserver le bon déroulement de l'enquête. Depuis, la justice effectue son travail et nous tenons à souligner que la responsabilité de l'ACEJ et de ses professionnels n'a jamais été engagée par quiconque.

Aujourd'hui, les familles des victimes s'expriment, après deux ans de procédure difficile à huis clos en raison de l'âge de l'agresseur. Nous leur exprimons tout notre soutien ainsi qu'à l'ensemble des enfants et des familles concernés.

Aucun dispositif ne permettra malheureusement d'éliminer totalement le risque. En revanche, chaque événement doit conduire à faire évoluer et renforcer nos pratiques. Depuis toujours, nous avons la ferme volonté d'évaluer avec lucidité nos procédures, tout en développant une véritable culture commune de la prévention. C'est en ce sens que nous souhaitons nous adresser à vous aujourd'hui ; plus que jamais, la confiance entre les différents acteurs éducatifs est de mise.

Conscientes de l'inquiétude que cette information peut susciter auprès de tous, nous tenons à vous assurer que la sécurité physique et psychologique des enfants reste notre priorité absolue et que toutes les mesures relevant de notre responsabilité sont prises.

Aujourd'hui l'ACEJ souhaite faire de ce traumatisme, un enseignement qui puisse profiter à chacun. C'est dans cet esprit que nous nous donnons comme objectif de renforcer encore la sécurité des enfants lors de leur accueil, de continuer à travailler sur l'écoute et le respect de la parole des enfants et des parents, et d'améliorer notre communication face à ces événements.

Nous souhaitons que cette réflexion puisse se faire à l'échelle des communes de notre territoire mais également du département pour faire culture commune, capitaliser les expériences et sécuriser autant que possible la prise en charge des enfants au sein de nos structures.